

## **Objectif 1.2.4 : Restaurer et gérer les éléments emblématiques du patrimoine**

### **Objectif 1.2.4 : Restaurer et gérer les éléments emblématiques du patrimoine**

Le patrimoine des cœurs du parc national, qu'il soit naturel, culturel ou paysager, implique des actions de gestion directe, voire de réhabilitation pour permettre leur préservation et leur mise en valeur

#### **Mesure 1.2.4.1. : Réintroduire le lamantin dans la baie du Grand Cul-de-Sac marin**

Le lamantin des Antilles (*Trichechus manatus manatus*), mammifère aquatique herbivore classé « en danger » d'extinction sur la Liste Rouge de l'UICN, a disparu au début du XXème des eaux de Guadeloupe, victime d'une chasse intensive.

[...]

Le projet de réintroduction du lamantin en Guadeloupe est un projet collectif d'envergure devant s'échelonner en deux temps :

[...]

Ces deux phases seront accompagnées d'actions d'information, de sensibilisation et de communication, essentielles à l'acceptation et à la diffusion du projet à l'échelle locale, nationale et internationale.

#### **Cette mesure relève notamment de la compétence de :**

- Établissement public du parc national ;
- Professionnels et usagers de la baie du Grand Cul-de-Sac marin : pêcheurs, plaisanciers... ;
- Services de l'État en charge de l'environnement, de la mer, des questions sanitaires (vétérinaires) et des relations internationales ;
- Collectivités, et notamment des communes de la baie du Grand Cul-de-Sac marin.

[...]

Page 15 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3866

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-19 12:15